



## HALTE à la répression et au non-respect des droits des Salariés !!!

Hier, mercredi 8 novembre 2018, au moment du casse-croûte sur le poste de l'après-midi, en Tôlerie, la RH du service accompagnée de l'ancienne référente sécurité se sont présentées au réfectoire avec des petits fours, reste d'un bon moment passé dans les bureaux certainement. Prétextant ne pas vouloir gaspiller, elles sont venues le proposer aux salariés présents avec un grand sourire. Au passage, elles ont pu constater l'absence d'alcool dans les verres des salariés qui étaient à table. Tel était leur objectif premier de cette visite impromptue, n'en doutons pas.

Quelques minutes après leur départ, ce sont Mrs Hugues et Combeaud qui se présentaient au réfectoire afin d'informer les salariés présents qu'ils avaient procédé à l'ouverture des réfrigérateurs et qu'ils avaient trouvé dans le sac (précisons qu'il était fermé) d'un salarié renfermant son casse-croûte, une bouteille contenant du vin rosé.

**Pour quand les fouilles au corps à l'entrée de l'usine,  
voire peut-être le touché rectal ???**



A la prise du poste de nuit, le « **Chefaillon de service** » annonce aux salariés du Laminage que le vendredi 9 novembre ne serait pas travaillé de nuit. Il propose aux salariés de rester chez eux ce jour-là. Un des salariés présents, qui n'accepte plus ce travail à la carte, s'exprime sur le sujet. Le Chefaillon de service ne le trouve pas dans un état normal et lui demande de souffler dans l'éthylomètre. Le salarié a refusé et a été immédiatement mis à pieds.

**Tous ces événements sont inacceptables!!!**

En ouvrant le sac d'un salarié sans son autorisation, la direction a outrepassé ses droits. Seul un officier de police judiciaire est autorisé à l'ouverture d'un sac en l'absence de son propriétaire, encore faut-il que cela soit justifié !

**Il est inadmissible que chaque fois qu'un salarié est en contradiction avec son hiérarchique, celui-ci dégaine son arme : l'éthylomètre.**

Contre toutes ces pratiques inconcevables et illégales qui concernent tous les ateliers, **la CGT appelle tous les salariés à se mobiliser en observant des débrayages de 1h55 à 4h sur tous les postes jusqu'au lundi 12 novembre 2018, 5h00.**

